



Projet Pédagogique De L'Accueil de Loisirs de la Commune de Ventron



Projet Pédagogique de l'ALSH
Année 2021/2022
Commune de VENTRON
5, place de la Mairie 88310

SOMMAIRE

INTRODUCTION

DESCRIPTIF DE LA STRUCTURE :

A - Horaires

B - Modalités d'inscription

C - Responsabilités

MESURES DE PROTECTION ET GESTES BARRIERES

LES LOCAUX

LES OBJECTIFS ET MOYENS

LE FONCTIONNEMENT

A- Les repas

B - L'accueil de loisirs : un lieu pour les familles

C - Vie quotidienne

D - Les activités

LES OUTILS D'EVALUATION

LA SECURITE

PRISE EN CHARGE D'UN ENFANT PORTEUR DE HANDICAP, OU D'UNE MALADIE CHRONIQUE.

L'ÉQUIPE ENCADRANTE ET SON ROLE

LA COMMUNICATION

L'ACCUEIL DES STAGIAIRES

MINI-SEJOUR L'ETE

MATÉRIEL

TARIFS

CONCLUSION



INTRODUCTION

L'accueil de loisirs a pour vocation d'offrir à tous les enfants un espace éducatif, récréatif qui répond à des besoins importants pour les parents, besoins de garde, de sécurité, d'apprentissage à la vie quotidienne en collectivité et en loisirs collectifs.

L'Accueil Collectif de Mineurs (ACM) doit prendre en compte l'individu à part entière. Nous devons aider chaque enfant à s'exprimer, s'épanouir, se construire pour l'amener à être autonome et pour que chacun ait le choix de ses loisirs.

L'équipe d'animation doit travailler en cohérence et harmonie avec les partenaires de vie de l'enfant : école, famille, intervenants extérieurs.

Le projet pédagogique de l'accueil de loisirs constitue une réflexion collective qui définit concrètement les orientations du projet éducatif de la Commune. Il définit les moyens que nous mettrons en œuvre pour les atteindre.

Il n'est pas figé, il peut se voir modifié à tout moment ; ce projet est un support permanent pour les animateurs. Il reste ouvert aux propositions de chacun et il peut être modifié si l'équipe approuve cette décision à l'unanimité. Il sert à accompagner le développement de l'enfant et à répondre à ses besoins dans le cadre du temps de loisirs.

C'est un texte de référence autour duquel l'équipe se réunit, un accord préalable que nous aurons toujours sous les yeux pour s'assurer que nous travaillons tous dans le même sens.

L'accueil de Loisirs est un lieu d'accueil qui fait l'objet d'une déclaration au service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES) des Vosges.

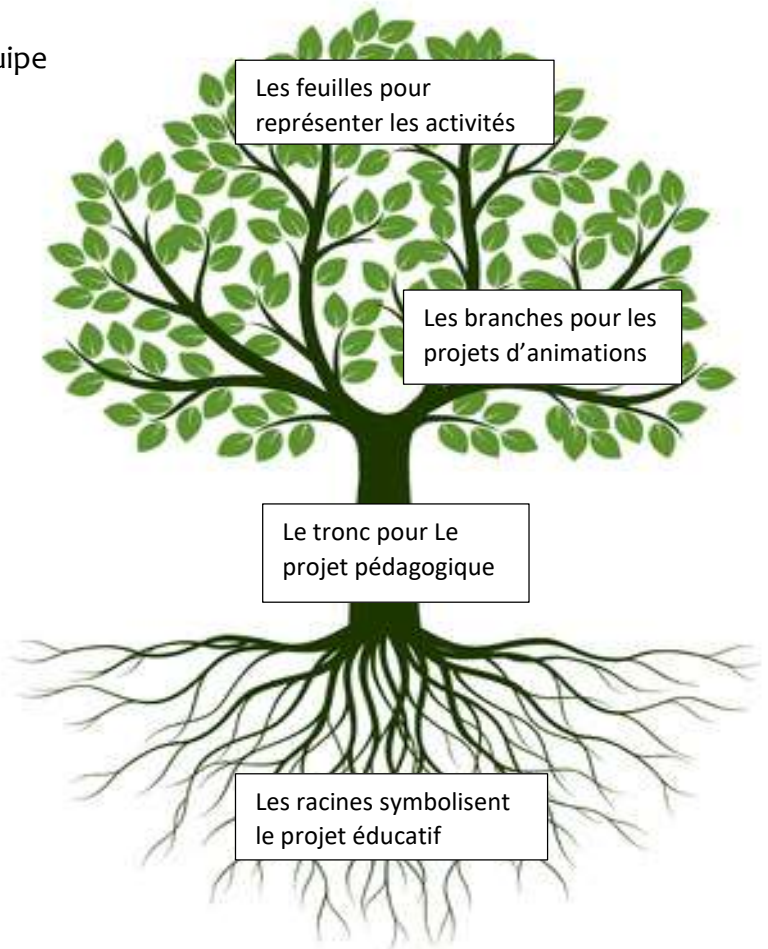
Il est géré par la mairie de Ventron.

Laïcité

La laïcité est un pilier de la République, un des principes forts de la démocratie française. La Commune de Ventron veille à ce que ses agents respectent leur obligation de stricte neutralité et exercent leurs fonctions dans le respect du principe de laïcité. A ce titre, ils s'abstiennent notamment de manifester, dans l'exercice de leurs fonctions, leurs opinions religieuses et politiques.

Les animateurs ont conscience qu'en tant qu'éducateurs leur attitude personnelle a une influence dans le développement des projets qu'ils sont amenés à conduire ou à accompagner.

Conscients de cette influence, les animateurs doivent adopter en toutes circonstances une attitude laïque basée sur le respect de l'autre, de ses différences et la prise en compte des avis de tous (enfant, équipe d'animation), qui permette de favoriser l'autonomie des enfants dont ils ont la charge, leur construction citoyenne et leur capacité d'écoute et d'ouverture.



DESCRIPTIF DE LA STRUCTURE :

La commune de Ventron compte 845 habitants, dont 71 enfants scolarisés à l'école primaire.

La Municipalité, à travers ses missions de service au public et de développement local, met en œuvre une politique tournée vers l'enfance et la jeunesse. Cette politique se décline en une action principale : elle organise sur les temps extra-scolaires, un Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH), à caractère éducatif, pour les enfants âgés de 3 à 12 ans, scolarisés sur la commune mais également ses environs.

Un mini-camp de 3 jours est également organisé chaque été.

Cet Accueil de Loisirs est déclaré auprès des services de l'Etat, et la Mairie s'engage à respecter les textes en vigueur.

C'est un lieu convivial d'écoute, d'échange et de socialisation où l'enfant se découvre et rencontre l'autre. Le jeu et les activités sont des outils pour permettre à l'enfant de se construire et d'évoluer à son rythme.

L'Accueil de Loisirs est organisé dans les locaux de l'école maternelle

5, place de la Mairie 88 310 VENTRON. Tél : 03 29 24 17 17

Les différents Accueils de Loisirs fonctionnent pendant les vacances de la Toussaint, la première semaine des vacances d'Hiver, la première semaine des vacances de Pâques, trois semaines en juillet et deux semaines en août.

Ces accueils sont encadrés par, au minimum, deux animatrices ; l'effectif maximum est de 8 enfants de moins de 6 ans pour 1 encadrant et de 12 enfants de plus de 6 ans pour 1 encadrant ; nous accueillons 24 enfants maximum pour 3 animateurs.

A - Horaires

L'Accueil de Loisirs est ouvert de 08h00 à 18h00 durant les vacances scolaires.

B - Modalités d'inscription

L'inscription se fait à la garderie et la réservation est obligatoire 8 jours à l'avance. Elle est prise en compte uniquement quand le dossier administratif de l'enfant est complet.

Les parents ont la possibilité d'inscrire leurs enfants soit en demi-journée le matin ou l'après-midi, soit en journée complète.

Nous accueillons les enfants âgés de 12 ans (nés en 2010) à condition que ce soit au sein d'une fratrie fréquentant ce même accueil de loisirs.

De même, nous accueillons les enfants âgés de 3 ans (nés en 2019) pour l'ALSH de l'été précédent leur première rentrée scolaire.

C - Responsabilités

A l'arrivée, les animatrices sont responsables des enfants dès qu'ils leur sont confiés au sein de la structure. Pour le départ, l'enfant sera confié à la personne chargée de venir le chercher. Aucun enfant ne partira du centre si la personne désignée n'est pas venue le chercher. Lors de l'inscription, nous demanderons aux familles de définir les personnes susceptibles de venir chercher l'enfant qui devront nous avertir le matin si une autre personne vient le chercher.

L'équipe d'animation n'est pas habilitée à délivrer des médicaments aux enfants, en dehors d'un PAI.

MESURES DE PROTECTION ET GESTES BARRIERES :

Gel hydro alcoolique ou savon, à l'entrée de chaque espace (salles d'activités, salle de restauration...), lavage régulier des mains, lavage et désinfection réguliers des locaux (sanitaires, salles d'activités, lieux de passages...). Respect des mesures de distanciation pour toutes nos activités, port du masque pour les animateurs et les enfants dès le CP (à adapter en fonction de l'évolution du protocole sanitaire).

○ **Suivi sanitaire**

Sous l'autorité du directeur de l'accueil, la personne chargée du suivi sanitaire est désignée référente covid-19. Elle formalise et est chargée de la diffusion des règles de prévention contre la transmission du virus respectant les recommandations du HCSP du 27 mai 2020 « relatif aux mesures barrières et de distanciation physique dans les lieux d'hébergement collectif en prévision de leur réouverture dans le contexte de la pandémie Covid-19 (hors restauration et équipements annexes) ». Ces règles prévoient la détection et la gestion de la survenue d'un cas suspecté ou avéré de la Covid-19. Nous nous adaptons évidemment aux différentes évolutions des protocoles sanitaires.

○ **Les règles de distanciation**

- Aucune règle de distanciation ne s'impose au sein d'un même groupe que ce soit dans les espaces clos (salle d'activités, couloirs, réfectoire, etc.) ou dans les espaces extérieurs. En revanche, la distanciation physique doit être maintenue entre les mineurs de groupes différents.
- La distanciation physique d'au moins un mètre s'applique dans les espaces clos, entre les encadrants et mineurs ainsi qu'entre ces derniers quand ils sont côte à côte ou face à face. Elle ne s'applique pas entre mineurs d'un même groupe, y compris pour les activités physiques et sportives.

○ **Le port du masque (masques grand public)**

- Il est proscrit pour les mineurs de moins de 6 ans. Il est obligatoire pour les mineurs de plus de 6 ans lors des déplacements (vers le point de restauration, les salles d'activités, en sortie, etc.).
- Le port du masque est requis pour les mineurs, lorsqu'ils présentent des symptômes d'infection COVID-19 ; auquel cas, ils sont isolés, munis d'un masque adapté fourni par l'organisateur, dans l'attente de leurs responsables légaux.
- Il appartient aux responsables légaux de fournir des masques à leurs enfants. Les masques seront fournis par les organisateurs pour les encadrants.

○ **Les transports**

- Les règles de distanciation sociale doivent s'appliquer aux transports proposés dans le cadre des ACM.
- Le véhicule utilisé doit faire l'objet, avant et après son utilisation, d'un nettoyage et d'une désinfection dans les mêmes conditions que celles applicables aux locaux.
- Les enfants de plus de 6 ans doivent porter un masque dès lors que les distances de sécurité ne peuvent pas être respectées à l'intérieur du véhicule.



- Le chauffeur doit porter un masque et maintenir les distances de sécurité avec les passagers.
- Les accompagnateurs doivent porter un masque « grand public » de catégorie 1.

○ **La prise de température**

- Outre la surveillance de l'apparition de symptômes chez leur enfant, les parents seront invités à prendre sa température avant le départ pour l'accueil. En cas de symptômes ou de fièvre (38,0°C), l'enfant ne doit pas prendre part à l'accueil et ne pourra y être accueilli.
- Les ACM doivent être équipés de thermomètres pour pouvoir mesurer la température des enfants (ou des personnels) dès qu'ils présentent des symptômes au sein de l'établissement.

○ **Conduite à tenir lors d'une suspicion ou d'un cas avéré de covid-19 dans un ACM**

- Tout symptôme évocateur d'infection COVID-19 chez un enfant constaté par l'encadrant doit conduire à son isolement et au port d'un masque. En cas de doute sur les symptômes d'un enfant, une prise de température peut être réalisée par la personne chargée du suivi sanitaire au sein de l'accueil.
- En cas de symptômes, les parents de l'enfant sont avertis et doivent venir le chercher dans les plus brefs délais.
- L'enfant ne pourra alors pas être accepté de nouveau dans l'accueil sans certificat médical assurant qu'il est en mesure d'être reçu en ACM.
- Tout symptôme évocateur chez un encadrant ou une personne participant à l'accueil donne lieu à l'isolement de cette personne et à un retour à son domicile.
- L'encadrant ne pourra pas occuper ses fonctions auprès des mineurs au sein de l'accueil sans certificat médical assurant qu'il est en mesure de le faire.



**PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE
DANS LES ÉCOLES ET ÉTABLISSEMENTS PÉRISCOLAIRES**

LES LOCAUX

- **La salle de garderie** (dans les locaux de l'école maternelle) : elle est agencée pour accueillir les enfants pendant le temps périscolaire et l'accueil de loisirs. C'est l'endroit qui favorise l'autonomie dans le jeu, dans un espace qui garantit tant la sécurité physique (mobilier adapté), morale, qu'affective. L'aménagement de la salle permet un accès libre aux jeux, aux jouets, aux livres et au matériel de dessin. Du mobilier adapté est mis en place pour permettre aux enfants d'accéder facilement au matériel et faciliter le rangement. Elle sert également de salle de sieste à l'année.
Différents coins sont mis en place pour faciliter les activités : coins calmes avec livres, coins jeux de sociétés, tables pour les activités... La salle a un point d'eau.
- **La salle de motricité** de l'école maternelle, située dans le même bâtiment : permet la séparation des groupes pour les activités, le temps calme pour les grands lorsque les petits font la sieste.
- **La salle de cantine** offre un espace repas et cuisine. On peut également y effectuer toute activité dont le niveau sonore est plus élevé que la moyenne, la motricité, des grands jeux d'intérieur, etc. Les enfants y prendront leurs repas à midi. Les déplacements s'effectuent tous ensemble (repas, lavage de mains, accès à l'extérieur, ...).
- **Les blocs sanitaires** de l'école sont utilisés et aménagés pour les petits et pour les grands.
- **Les espaces extérieurs** sont vastes. Les enfants disposent des cours de l'école maternelle et de l'école élémentaire.
- **La salle des fêtes** de la commune est disponible pour la réalisation de grands jeux ou activités sportives.



LES OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES ET LES MOYENS

Chaque intention du projet éducatif est reprise et déclinée en objectifs pédagogiques, eux-mêmes déclinés en moyens opérationnels. Chaque objectif du projet prend en compte, de façon prioritaire, la sécurité physique et affective de l'enfant.

➤ Favoriser l'épanouissement individuel au sein d'un groupe :

- Permettre à l'enfant de découvrir ses capacités intellectuelles, artistiques et physiques et de favoriser son épanouissement.
- Faire en sorte que chaque enfant puisse s'exprimer librement et communiquer avec les autres enfants et les adultes, que ce soit par la parole ou les langages non verbaux.
- Permettre à chacun d'exercer des responsabilités dans le groupe.
- Eveiller la curiosité de l'enfant en lui proposant des activités de découverte
- Les activités artistiques (peinture, projet art, bricolage...) permettront à chacun de s'exprimer librement et de partager leurs idées et connaissances.

- L'équipe d'animation devra rester disponible tout au long de la journée, rester à l'écoute des enfants.
- Evoquer avec les parents les différents changements et avancements du comportement de leur enfant.

➤ Un petit pas de plus vers l'autonomie :

- L'équipe veillera à avoir une attention particulière pour l'accompagnement des plus petits pour tous les moments de la vie quotidienne (habillage, toilette, repas, ...).
- Les services (mise de table, débarrassage, et rangement) seront organisés par petites équipes selon une grille de service. Les animateurs ne font pas à la place, mais accompagnent.

➤ Respecter le rythme de chacun :

- Les activités sont organisées en petits groupes par tranche d'âge et sont adaptées en fonction de leurs capacités.
- Les petits pourront faire la sieste après manger avant de reprendre les activités de l'après-midi.
- L'accueil sera adapté afin de respecter le rythme de chacun : Des « coins jeux » (de société, d'éveil...) et des « coins calmes » (lecture, coloriage, musique, perles...) seront installés dans les divers espaces à notre disposition.
- Laisser la possibilité aux enfants de « ne rien faire » ; en effet, pour qu'ils construisent leur personnalité et se sentent bien dans leur peau, ils ont besoin d'inactivité. Ces moments de repos sont essentiels pour eux. Ils leur permettent de construire leur monde.

➤ Travailler sur l'ouverture et la tolérance :

- Nous prendrons en compte les divers centres d'intérêts de chacun et leur laisserons la possibilité de choisir leurs activités.
- Nous favoriserons la diversité culturelle en proposant aux enfants des moyens d'ouverture sur le monde à travers les activités proposées.
- Chaque enfant a son histoire, ses différences, ses façons de faire : un panneau d'expression, une boîte à idées sont des exemples de moyens mis en place durant le séjour pour laisser la place au partage et à l'échange.
- La socialisation entre les enfants leur permet de vivre leur culture comme une richesse. Nous voulons leur permettre d'aller à la rencontre de l'autre en promouvant le partage, la laïcité, le multiculturel, pour permettre à chacun de vivre et de s'épanouir.



➤ Respecter les règles de la vie collective :

Les enfants sont associés à l'élaboration des règles de vie commune dès les premiers jours de fonctionnement ; ces règles peuvent être modifiées avec eux si nécessaire.

Les enfants participent aux tâches quotidiennes (rangement, débarrasser les tables...) ; cela permet d'accéder à une certaine autonomie, d'être responsable dans les tâches de la vie collective.

Il est impératif d'être cohérent entre le discours, les faits et les gestes : les règles sont les mêmes pour tous, enfants et adultes, à l'intérieur comme à l'extérieur, et également en présence des parents.

LE FONCTIONNEMENT

A - Les repas

- **Le petit-déjeuner** : les enfants qui arrivent tôt le matin ont la possibilité de déjeuner à l'accueil avec le petit-déjeuner apporté par les parents. Ceci permettra à l'enfant de ne pas se lever trop tôt le matin et surtout de prendre son temps pour manger afin de bien commencer la journée.
- **Le déjeuner** : il est fourni par la société de liaison froide ESTREDIA.
- Nous voulons faire du repas un moment convivial, de calme, de détente et d'éducation à la santé (soin et hygiène, prise de conscience de l'intérêt de manger équilibré...).



B - L'accueil de loisirs : un lieu pour les familles

L'Accueil de Loisirs doit être un espace ouvert aux familles, non seulement sur les moments de rencontres quotidiens, mais aussi sur des moments d'informations et d'échanges. Une attention particulière doit être accordée à l'information en direction des familles.

Concrètement, l'Accueil de Loisirs invite les familles à des temps festifs, des expositions, des réunions d'informations.

Cette information se fait également par le biais de distribution de plaquettes d'informations, de la mise en place d'un mode de consultation du projet pédagogique par les familles sur le site internet de la commune.

Nous encourageons les parents à être acteurs de la qualité de l'accueil de leur enfant ; pour cela, nous devons nous efforcer de mettre en place des outils en aidant à la participation à la vie de l'Accueil de Loisirs, à l'élaboration des grandes lignes directrices, et de l'orientation pédagogique de la structure.

Accueil : le matin les enfants sont accueillis jusqu'à 9 heures et le départ est possible à partir de 11 heures 30 ; l'après-midi, les enfants sont accueillis jusqu'à 14 h et le départ est possible à partir de 17 heures.

Les parents pourront connaître les activités proposées et toute information relative à la journée d'accueil sur le panneau d'affichage à l'entrée de la garderie, ou en se renseignant auprès du personnel. Les moments d'accueil échelonnés permettent à chaque enfant d'arriver et de s'installer à son rythme.

C- Vie quotidienne

- Arrivée des enfants à partir de 8h, jusqu'à 9h.

Pendant cette tranche horaire, ils ont la possibilité de prendre un petit déjeuner en apportant leurs collations.

S'ils le désirent, les enfants peuvent soit faire des jeux libres, soit des jeux proposés par les animatrices.

- Vers 9h30, début des activités proposées et organisées par les animatrices. Chaque jour, les animateurs proposent des activités variées pour des petits groupes d'enfants (8 enfants maximum), ce qui permet de prendre en compte l'individualité de l'enfant. Chaque enfant peut aller dans le groupe de son choix, à condition que celui-ci soit le mieux adapté à ses besoins.
- 11h 30 : fin des activités et départ possible des enfants jusqu'à midi. Pour ceux qui restent sur place, un temps libre est prévu jusqu'à midi avant de se rendre à la cantine.
- 12h : passage aux toilettes puis mise en place de la table et prise de repas (liaison froide livrée par ESTREDIA, réchauffée sur place par les animatrices). Une fois le repas terminé et la table débarrassée, les enfants se « défoulent » dans la cour.
- A partir de 13h30 jusqu'à 14h, les enfants arrivent au centre.
- 14h : début des activités proposées et organisées par les animatrices tandis que les petits se reposent à la sieste. Une fois les petits réveillés, des activités calmes et adaptées leur sont proposées.
- 16h30 : fin des activités et prise du goûter
- Une fois le goûter terminé, jeux libres et calmes.
- Départs possibles dès 17h jusqu'à 18h.



➤ Les activités.

L'Accueil de Loisirs est un lieu de détente, de découverte et de jeu !

L'équipe pédagogique met en place une organisation générale qui permet à chaque enfant présent de choisir ou de découvrir des activités variées.

Chaque semaine un programme d'activité est mis en place. Celui-ci est proposé aux enfants et présenté aux parents.

Nous proposons dans ce programme :

- Des jeux variés (jeux collectifs, grands jeux, jeux libres ...) qui sont très importants pour le développement de l'enfant. Le jeu est indispensable à sa construction et à son intégration dans la société. Il lui permet de comprendre, d'apprivoiser et de s'ouvrir au monde, de travailler sa concentration et d'organiser sa pensée et son intelligence. Chaque jeu lui permet aussi de travailler et de mettre en œuvre des compétences différentes. Plus les jeux sont variés, plus ils sont profitables à l'enfant.
- Des activités manuelles (peinture, bricolage, modelage...) qui sont, pour l'enfant, l'occasion d'agir sur son environnement avec ses mains et en mettant en œuvre tout un ensemble de connaissances et de compétences pour atteindre un objectif : la réalisation d'un projet personnel. Elles permettent aussi à l'enfant d'enrichir et de développer sa motricité psychomotrice, œil-main-pensée, et de développer aussi sa créativité.
- Des sorties pédagogiques qui contribuent à donner du sens pour l'enfant, en favorisant le contact direct avec l'environnement naturel ou culturel, avec des acteurs dans leur milieu de travail, avec des œuvres originales... Les supports documentaires, papier ou multimédia, aussi précieux soient-ils, ne suscitent ni la même émotion, ni les mêmes découvertes. Elles les confrontent à la réalité et peuvent aussi être un moyen de découverte et de maîtrise de l'environnement. L'approche sensorielle d'un milieu nouveau ou d'un lieu de culture, la rencontre de professionnels, d'artistes ou de créateurs, l'étonnement et le dépaysement constituent des sources de questionnement et de comparaison, de stimulation de la curiosité.
- Des activités physiques qui vont permettre à l'enfant de se dépenser à travers des jeux collectifs, de respecter des règles et intégrer la notion de respect d'un cadre commun, de favoriser l'esprit d'équipe, d'être confronté à des épreuves faisant appel à la coopération plus qu'à la confrontation, de découvrir de nouveaux jeux permettant aux enfants de se rencontrer, d'échanger.
- Des activités culturelles qui permettent à l'enfant de découvrir différentes formes de culture (théâtre, musique, peinture, expression...), de créer, inventer, expérimenter librement dans le cadre des activités proposées, de découvrir de nouveaux supports et/ou techniques dans le cadre des actions que peuvent proposer les accueils de loisirs, de découvrir son environnement proche et son histoire.
- Des activités liées à l'écologie qui permettent à l'enfant de participer à des actions de protection de l'environnement, de prendre conscience de l'importance des déchets, de créer avec des matériaux destinés à être jetés.
- Des activités de découverte/d'éveil qui proposent à l'enfant de découvrir de nouveaux lieux de sorties, d'avoir accès à des activités novatrices, d'être sensibilisé à une thématique.
- Des activités culinaires qui proposent une découverte du goût...

Les activités, d'une manière générale, permettent à l'enfant d'avoir une ouverture d'esprit à tout ce qui l'entoure et au respect, au sens large, de leur environnement (personnes, lieux, objets, nature...). Les activités et le fonctionnement qui sont proposés doivent favoriser la rencontre entre tous les enfants et permettre à chacun de prendre une place dans la vie du groupe et d'être un acteur dans ses loisirs. Les accueils de loisirs permettent la participation et l'implication de tous dans les actions qui seront proposées.

Lors des activités, l'animateur doit être vigilant et valoriser le « travail », les réalisations de chacun (il vaut mieux une réalisation qui nous semble moins jolie mais faite par l'enfant et dans laquelle il se retrouve, qu'un bel objet fait par l'animateur...).

Le matin et le soir, les enfants ont à disposition des coins jeux en accès libre (jeux de constructions, jeux de société, puzzles, dessins coins poupées...)

L'EVALUATION

L'évaluation est le moyen qui permet à chacun des acteurs de la vie du centre de se positionner par rapport à des objectifs énoncés, de prendre conscience des différentes évolutions et de réadapter en fonction de la situation d'arrivée.

Elle est aussi un moyen de communication facile auprès de parents ; en effet lorsque l'enfant évoque peu sa journée auprès de sa famille, il est possible, outre la discussion avec chacun et les réalisations des enfants, d'utiliser les outils d'évaluation pour permettre à la famille de visualiser au plus proche la façon dont l'enfant a vécu sa journée.

L'équipe d'animation fera un bilan avec les enfants.

L'objectif est de mettre en valeur le groupe ou de donner des explications très précises sur les attentes et prévisions quant aux activités passées ou/et à venir. Cette action permettra ainsi aux enfants de réaliser eux-mêmes un bilan de la journée et évoquer les difficultés rencontrées ou les envies.

S'améliorer... une volonté forte

La qualité de l'accueil de loisirs nécessite une remise en question régulière de nos pratiques.

Un bilan est établi par l'équipe à la fin de chaque période de fonctionnement pour constater les améliorations à apporter.

Les critères d'évaluation

Quantitatifs : Les retours des publics accueillis. La fréquentation, la régularité et la participation aux activités proposées. L'accompagnement des projets.

Qualitatifs : L'évolution de l'enfant à l'intérieur de la structure. Les relations de l'enfant au sein du groupe avec l'équipe d'animation, les responsables, les parents, l'intégration des règles de vie....

Les outils d'évaluation :

En interne : Réunions bilan, fiches d'évaluation, débriefings en fin de chaque période avec les enfants, tableaux de statistiques de fréquentation ...



En externe : Questionnaires de satisfaction distribués aux parents, bilan en équipe pour faire évoluer la qualité du service, une boîte à idées sera mise en place pour que les enfants puissent donner leur avis plus librement de façon anonyme ou non.

Ces observations sont exposées lors des réunions de bilans de période et des groupes de parole d'analyse de pratiques professionnelles, mises en place toutes les 6 à 8 semaines.

De fait, les objectifs sont revus et adaptés selon les besoins, les constats de l'équipe, et les remarques des enfants et des familles.

LA SECURITE

Dans un Périscolaire/Accueil de Loisirs, il n'y a pas de moment sans cadre ni règle ; au contraire, plus le cadre sera facilement repérable par l'enfant, plus les règles lui seront claires, simples et comprises, et plus il sera dans un espace de liberté. L'animateur veillera à tout moment à ce que les enfants se sentent en sécurité tant au niveau physique, affectif que psychologique, y compris dans le cadre d'activités sous-traitées encadrées par des moniteurs spécialisés (par exemple, en Accueil de Loisirs). L'équipe pédagogique est sensibilisée aux consignes de sécurité et d'hygiène dans le déroulement de la journée.

Dès que les animateurs quittent l'enceinte de l'Etablissement avec un groupe d'enfants, ils doivent respecter les règles de sécurité, entre autres :

- la vérification du nombre d'enfants qu'ils encadrent ;
- la sécurité routière (traversée aux passages protégés...)

Les animateurs remplissent obligatoirement une fiche de sortie et indiquent :

- le nombre d'enfants ainsi que leur nom ;
- le personnel encadrant ;
- l'heure de départ et de retour prévue ;
- la destination de la sortie (trajet aller/retour).



Nous disposons d'une pharmacie de base, d'une trousse de premiers secours et d'un registre de soins. La Directrice de l'Accueil de Loisirs est assistante sanitaire ; elle possède de par son statut de pompier volontaire son PSC1 et PSC2, formations remises à jour tous les ans. La deuxième animatrice possède une formation SST ; elle a été formée en 2021.

En cas de mauvais comportement d'un enfant qui remettrait en cause le bon déroulement du service et de la sécurité du groupe, plusieurs solutions sont envisageables : dans un premier temps, l'enfant est sensibilisé par rapport à ses agissements ; dans un deuxième temps, les familles sont contactées pour raisonner l'enfant ; dans un troisième temps, si l'enfant persiste, une deuxième convocation des parents dans l'éventualité d'une exclusion temporaire et/ou définitive sera nécessaire.

PRISE EN CHARGE D'UN ENFANT PORTEUR DE HANDICAP, OU D'UNE MALADIE CHRONIQUE

PAI (Protocole d'Accueil Individualisé):

Les enfants atteints d'un handicap ou d'une maladie chronique peuvent être admis à condition de mettre en place un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) élaboré conjointement entre les parents, le médecin traitant et le Directeur de l'Accueil de Loisirs, dans la mesure où le handicap est compatible avec la vie en collectivité. L'équipe d'animation participe également à l'intégration sociale des enfants présentant une déficience intellectuelle ou en difficulté.

En cas d'allergie alimentaire, un PAI est également élaboré, prévoyant les modalités de prise de repas et de l'alimentation de l'enfant.

Dans tous les cas, les PAI prévoient les prises médicamenteuses liées à la pathologie de l'enfant, la conduite à tenir en cas d'urgence et la description des symptômes liés à la pathologie, pouvant survenir et devant alerter.

Certains enfants peuvent aussi bénéficier d'un Contrat d'Accompagnement à la Parentalité et de Protection de l'Enfant (CAPE).

Les animateurs sont informés par la Direction avant le séjour, des spécificités du handicap de chaque enfant. Cela permettra d'adapter les activités et l'organisation de la journée.

Le Directeur, et en son absence, la personne référente, est chargé de la mise en œuvre de ces procédures, en cas de besoin.



L'ÉQUIPE ENCADRANTE ET SON RÔLE :

L'encadrement ALSH est réalisé par :

- Une directrice titulaire du D.E. d'Educatrice de Jeunes Enfants ainsi que du BAFD (Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur)
- Une animatrice titulaire du BAFA (brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur)
- Un agent technique titulaire du BAFA (qui se rajoute à l'équipe pour le mini-camp et les grosses sorties).

Le personnel mis à disposition pour l'encadrement des enfants dépend directement du nombre d'inscrits. Il est, dans tous les cas, conforme à la réglementation sur le taux d'encadrement défini par le Ministère de la Jeunesse et des Sports. Pour rappel : 1 animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans et 1 animateur pour 12 enfants de plus de 6 ans.

Durant les mois de juillet et d'août, l'équipe est complétée afin de répondre à l'augmentation du nombre d'enfants présents.

Le rôle du personnel :

- **La directrice :**

Elle est garante du bon fonctionnement du centre en conformité avec les textes réglementaires. Elle doit être disponible pour tous (parents, enfants, animateurs, prestataires et partenaires...). Elle doit être force de proposition et assume les fonctions de coordination, d'organisation, de gestion, d'évaluation...

- **Les animateurs :**

Ils doivent assurer la sécurité physique, morale et affective des enfants. Ils encadrent et accompagnent les enfants dans leur épanouissement à travers les activités qu'ils proposent.

Ceux-ci sont à l'écoute des enfants et de leurs besoins tout au long de la journée. Ils sont cohérents dans leurs attitudes, ils connaissent les locaux, les alentours et les enfants dont ils sont responsables.

LA COMMUNICATION

Au début de chaque année scolaire, l'équipe retravaille tout ce qui concerne les divers règlements et les projets, pour ensuite les distribuer aux familles. Ceux-ci décrivent les différents types d'accueil, les conditions d'admissions pour chacun d'eux, les règles à respecter...

Lors de la réunion de rentrée avec les parents, nous expliquons plus précisément les différents accueils et les projets qui en découlent.

Les membres de l'équipe restent disponibles tout au long de l'année, ce qui permet d'entretenir une relation de confiance avec les parents.

Un programme d'activités est affiché pour chaque session de vacances scolaires, ce qui permet aux enfants de s'inscrire et de choisir en fonction de leurs envies. Celui-ci rassure également les parents sur la qualité d'accueil proposé à leurs enfants.

L'ACCUEIL DES STAGIAIRES

Une rencontre préalable au stage est organisée avec la directrice et/ou avec l'équipe dans la mesure du possible.

Une évaluation intermédiaire est faite à mi-séjour et à la fin de ce dernier avec l'équipe puis avec le directeur ou son adjoint.

Le stagiaire doit être acteur de sa formation et être en mesure de s'auto évaluer.

La prise d'autonomie est progressive. Au cours de la première semaine de formation, l'animateur stagiaire découvre les groupes, en apprentissage avec l'aide des animateurs et du directeur. Dès la deuxième, il propose des activités, accompagné d'un autre animateur. Enfin, dans la troisième semaine, il doit pratiquer des activités.



MINI-SEJOUR D'ETE

Contribuer au départ et à la découverte.

L'accueil de loisirs est un lieu d'accueil sans hébergement. Cependant nous organisons un mini-séjour de 2 nuitées en extérieur pendant le mois de juillet.

Pour l'enfant c'est un moyen de sortir de son environnement et de vivre un moment en collectivité pendant quelques jours. Ces mini-séjours ont pour objectifs de favoriser l'épanouissement au travers de la découverte d'activités de nature et proche des animaux, la responsabilisation, l'autonomie, et la vie en collectivité.

Le temps de trajet pour se rendre sur site ne doit pas dépasser 2h.

Nous faisons également le choix de constituer des petits groupes (maxi 24 enfants) avec 4 accompagnateurs de l'accueil de loisirs.

Les prestataires d'activités spécifiques sont choisis en fonction de leurs compétences et de leurs qualifications.

Les enfants et les animateurs organisent et participent à la vie quotidienne du « camp ». Ces moments sont des moments d'apprentissages où l'enfant découvre, expérimente et développe son autonomie. Ces moments doivent être pensés et organisés en fonction des besoins, des stades de développement et des rythmes de chaque enfant.

La vie quotidienne : ce sont tous les moments hors activités spécifiques, préparation des repas, vaisselle, rangement du camp, vie collective, organisation...



MATÉRIEL

Le matériel disponible est divers :

- Fournitures de bureau (papier, ciseaux, feutres ...)
- Matériel éducatif (tissu, laine ...)
- Matériel sportif (ballons, raquettes, cerceaux ...)



Nous disposons également d'une pharmacie de base et d'une trousse de premiers secours.

TARIFS

ALSH Demi-journée (QF $\leq$ 650 : 6.80 € ; QF $>$ 650 : 6.90 €)

ALSH Journée (QF $\leq$ 650 : 13.50 € ; QF $>$ 650 : 14.50 €)

ALSH Semaine (QF $\leq$ 650 : 46.00 € ; QF $>$ 650 : 50.00 €)

Repas : 4,60€

Supplément : 20 euros pour le mini camp

Supplément : 2 euros pour les grosses sorties

CONCLUSION

Pour participer véritablement au temps de loisirs des enfants tout en favorisant leur démarche d'autonomisation et de socialisation, l'équipe d'animation propose, sous forme ludique, des situations variées et multiples. Elle s'attache également à respecter les rythmes de vie des enfants.

